

Département de la Haute-Garonne
Arrondissement de Muret

Folio n°2022-1

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Commune de VILLATE
Séance du 13 décembre 2022

Nombre de Conseillers	
En exercice	12
Présents	10
Procurations	2
Absents	0
Votants	12

L'an deux mille vingt-deux, le 13 décembre à 18 h30, le Conseil Municipal de la commune de Villate, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal de la commune sous la présidence de Monsieur Jean Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation : 02/12/2022

Date d'affichage : 02/12/2022

Présents :

Mesdames PAJAUD, CARLES, CHEFTEL, GROS

Messieurs GARAUD, DUFOUR, PELFORT, CONCATO, GALEA, GARCIA,

Procurations : Mme ALAMINOS a donné procuration à Mme CARLES, M. MAURETTE a donné procuration à M. GARAUD

Absents :

Mme Hélène CHEFTEL a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2022-29
Dénomination de voies

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'utilité publique de dénommer des voies nouvelles afin de faciliter la localisation des propriétés, la distribution du courrier, l'accès aux véhicules de secours et de sécurité et à toutes fins utiles, il est proposé de procéder à la dénomination d'une voie qui dessert l'opération immobilière en cours de construction « Le Clos de Marie ».

Monsieur le Maire propose de dénommer cette nouvelle voie : Impasse du Clos de Mairie.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de dénommer cette nouvelle voie : Impasse du Clos de Marie.
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous- Préfecture le 14/12/2022
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

A Villate, le 13/12/2022
Le Maire, J.C GARAUD

